

AFFAIRE N° 29/14 - ETUDE D'URBANISME DU BAS DE LA RIVIERE.  
DEMANDE DE SUBVENTION AU F.A.U.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La restructuration du quartier de la Rivière étant complexe, elle nécessite au préalable une étude d'Urbanisme qui permette de déterminer après analyse les implantations préférentielles des logements, des activités et des équipements que la Commune souhaite promouvoir dans ce quartier.

Le Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.) pourrait subventionner cette étude dès 1983 pour un montant de 56 000,00 F. soit environ 35% du montant total de l'étude prévu à 162 000,00 F. (valeur Mai 1983).

En conséquence, je vous demanderais de m'autoriser à solliciter auprès du Fonds d'Aménagement Urbain une subvention de 56 000,00 F. pour l'étude préalable à l'aménagement du quartier de la Rivière, et dans la mesure où cette subvention serait accordée, à passer avec l'Association pour les études d'Aménagement et d'Urbanisme de la Réunion (A.U.R.) un marché d'étude d'un montant de 162 000,00 F. (Crédits prévus au Chapitre 908 - 132 du Budget Communal 1983).

Mise aux voix. cette affaire EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

\*

\*

\*

Reçu à la Préfecture  
le 29/12/1983